



## Traité Baba Kama

### Michna 2 - Chapitre 9

גַּל בְּהַמָּה וְהַזְקִינָה,  
עֲבָדִים וְהַזְקִינָו,  
מְשִׁלְמָם כְּשַׁעַת הַגְּזָלָה.  
רַבִּי מֵאִיר אָמַר:  
וַיֹּאמֶר לוֹ בְּעֲבָדִים:  
"הָרִי עֲבָדָךְ לְפָנֶיךָ!"  
גַּל מַטְבָּע, וְנַסְדָּק,  
פִּרְוֹת, וְהַרְקִיבָּו,  
יַיִן, וְחַמְמַיִץ,  
מְשִׁלְמָם כְּשַׁעַת הַגְּזָלָה.  
מַטְבָּע, וְנַפְסָל,  
תְּרֹוֹמָה, וְנַטְפָמָת,  
סְמִץ, וְעַבְרָ עַלְיוֹ הַפְּסָח,  
בְּהַמָּה, וְנַעֲבָדָה בָּהּ עַבְרָה,  
אוֹ שְׁנַפְסָלָה מַעַל גַּבְיוֹ הַמְזִבְחָם,  
אוֹ שְׁבִיתָה יוֹצָאָה לְפָקָל,  
אָמַר לוֹ:  
"הָרִי שָׁלָר לְפָנֶיךָ!"

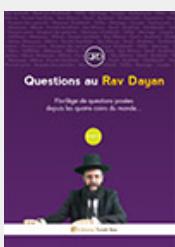
Concernant celui qui a volé une bête qui a ensuite vieilli (sous sa tutelle), des esclaves qui ont ensuite vieilli (sous sa tutelle), il doit payer la somme correspondant à celle constatée au moment du vol. Rabbi Méir dit que, concernant les esclaves virgule il (le voleur) peut dire [à sa victime] : « Ce qui t'appartient et à ta disposition ! »

Concernant celui qui a volé : une pièce qui s'est [ensuite] fendue, des fruits qui ont [ensuite] pourri, du vin qui a tourné [ensuite] au vinaigre..... il doit payer la somme correspondant à celle constatée au moment du vol.

S'agissant d'une pièce, qui fut [ensuite] invalidée], d'un prélèvement agricole au titre de la Terouma, qui devient [ensuite] impur, d'un aliment à base de farine fermentée ('Hamets), qui passe [ensuite] la période de Pessa'h (sans avoir été vendu au préalable par le voleur), d'une bête, qui fut [ensuite] l'objet d'une transgression, ou qui devient

### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

ensuite impropre à être offerte sur l'autel [du Temple], ou encore qui fut [ensuite] condamnée à être lapidée... ...

Il (le voleur) veut dire [à sa victime] : « Ce qui t'appartient et à ta disposition ! »

## Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

